

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mercredi 12 Novembre 2008 à Montbellet à 18 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Montbellet.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, CHEVALIER, DREVET, BUE, CANITROT, DELCROIX, GUICHARD et Mrs PENOT, DEDIENNE, CHEVALIER, CONRY, COFFIGNY, DUMONT, PHILIPPON, ROBELIN, SURGAND, PEULET, PERRIN, DAILLY, GUILLET, CHERVIER, MORNAND, GAUDILLERE, PRUDENT, CORSIN et BALDASSINI.

1 – Déchets de soins à risques infectieux

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement », la collectivité a l'obligation de mettre en place la collecte des déchets de soins à risques infectieux des particuliers. Une proposition a été établie par la société « La collecte médicale » pour un montant annuel de 189,74 € TTC. La prestation comprend la fourniture d'un conteneur de 50 litres, la collecte trimestrielle et le transport sur le site agréé pour l'élimination et la destruction des déchets. Les déchets à risques collectés sont les aiguilles, les cathéters, les matériels pour injection, les rasoirs, les médicaments périmés ... Une information sera diffusée auprès de la population. Le Conseil est favorable à la mise d'un conteneur à la déchetterie et autorise la Présidente à signer le contrat avec la société « La collecte médicale ».

La commission déchets s'est réunie pour travailler sur un article destiné au bulletin de fin d'année. Mr CONRY fait part des difficultés qu'éprouve le gardien de la déchetterie pour réaliser tous les travaux qui lui sont demandés, il semble qu'il réalise le nettoyage du site en dehors de son temps de travail. Bourgogne Déchets Services sera avisé de la situation.

2 – Décision modificative n°3

Virement de crédit pour un montant de 4 000 € du compte d'investissement 020 : dépenses imprévues sur le compte d'investissement 2188 : autres immobilisations corporelles pour l'achat de 6 colonnes de tri pour les communes de Montbellet et Clessé.

3 – Adhésion de la commune de Plottes à la Communauté de Communes du Tournugeois

La Présidente procède à la lecture d'un courrier de la Préfecture dont l'objet est l'adhésion de la commune de Plottes à la Communauté de Communes du Tournugeois. Avant d'entériner la décision de Plottes prise en période électorale, la Préfecture a interrogé le nouveau conseil qui a préféré se rapprocher de Tournus. Les membres du Conseil prennent acte de la décision des élus de Plottes.

4 – Demande Monsieur Michaël RAMALHOSA : création d'un poste d'attaché territorial

Monsieur RAMALHOSA, animateur au Service Enfance Jeunesse, envisage de passer le concours d'attaché territorial. Il a été embauché sous un indice de rémunération correspondant au 9^e échelon de son grade, il ne pourra donc pas avancer d'échelon pendant 14 ans.

Il demande si la Communauté de Communes accepterait de créer un poste d'attaché territorial chargé plus particulièrement de l'animation pour encadrer les services jeunesse. Les élus comprennent la perspective d'évolution de Monsieur RAMALHOSA mais pensent que la Communauté de Communes a besoin d'un animateur et non pas d'un attaché territorial. Le Conseil refuse à l'unanimité la création d'un poste d'attaché territorial.

5 – Demande de Monsieur Jean-Paul RULLIERE

Monsieur PEULET rappelle que les aides des Conseils Général et Régional dépendent de la décision de la Communauté de Communes. Monsieur RULLIERE a demandé une aide de 2 € par habitant (1 € par la Communauté de Communes et 1 € par les communes). Certains préféreraient que la Communauté de Communes prennent en charge les 2 € par habitant.

La Présidente propose de faire un tour de table pour que chacun s'exprime. Les élus acceptent de donner la somme de 2 € par habitant pour l'année 2009 mais souhaitent qu'un bilan soit réalisé en fin d'année prochaine pour analyser la situation et décider d'un éventuel renouvellement. Le Conseil souhaiterait également que le théâtre de Champvent propose des interventions auprès aux écoles du secteur et que la programmation soit plus adaptée au public. Certains élus pensent que le thème de la culture devrait être étudié d'une manière plus générale en associant l'école de musique. Pour sa part, Monsieur CONRY souhaiterait qu'une réflexion plus globale sur les associations intercommunales soit menée.

6 – Ecole de musique

Les effectifs n'augmentent pas depuis 3 ans malgré les efforts fournis par la Directrice pour participer à différentes manifestations des localités du territoire. Madame DELCROIX évoque le problème des cours qui sont dispensés dans plusieurs communes. Cela peut être un problème pour certaines familles, cependant, il s'agit d'une décision prise lors de la création de l'école dont l'objectif était de mailler le territoire. Certains élus trouvent que le coût annuel de l'école de musique par enfant est élevé. D'après les chiffres d'une autre structure recueillis par Monsieur ROBELIN, ce coût est « normal ». La commission se réunira prochainement pour analyser la situation. Madame CLEMENT précise que cela ne signifie pas qu'il convient de fermer l'école.

7 –Point financier

Au 7 Novembre 2008, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 316 249,60 €, les recettes se montent à 1 525 414,44 €. L'excédent est donc de 209 164,84 €.

Depuis 2005, les charges de personnel représentent entre 26 et 27 % environ des dépenses totales de fonctionnement. Si l'on retranche les dépenses relatives aux déchets (qui sont équilibrées) ce pourcentage approche les 40 %. D'après la perceptrice, compte tenu des services proposés par la collectivité, ces chiffres sont tout a fait corrects.

8 – Canalisation de gaz Genelard – Etrez

Le Conseil autorise le gestionnaire du réseau de transport gaz GRTgaz à construire et exploiter une canalisation de gaz entre Génelard et Etrez.

9 – Questions diverses

Garderies Périscolaires : Il est demandé aux communes qui accueillent les garderies périscolaires de transmettre un double des clés au secrétariat de la Communauté de Communes pour faciliter les remplacements en cas d'absence des animatrices.

Bulletin fin d'année : un feuillet comprenant les articles des différentes structures sera remis aux communes qui pourront l'intégrer dans leur bulletin de fin d'année.

**Le prochain Conseil de Communauté
aura lieu le Mardi 16 Décembre 2008
à 20 h à Bissy la Mâconnaise.**

La Présidente
Patricia CLEMENT